

Vue d'ensemble

Le texte qui suit vous donne un aperçu des contenus ajoutés, supprimés ou modifiés dans les CAN V'15, et vous informe sur les raisons ayant conduit à ces adaptations.

Dans les domaines Génie civil et Bâtiment, les chapitres suivants sont disponibles sous forme imprimée et sous forme électronique:

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment

(chapitres combinés)

- 102 F/15 Conditions particulières
- 103 F/15 Bases de calcul
- 111 F/15 Travaux en régie

Nouvelles publications Génie civil

- 125 F/15 Guidage temporaire du trafic

Nouvelles publications Bâtiment

- 368 F/15 Installations solaires photovoltaïques et thermiques
- 371 F/15 Fenêtres et portes-fenêtres
- 662 F/15 Revêtements de sols: ciment, magnésie, résine et bitume

Informations générales

- 1003F/15 Structuration des chapitres CAN avec répertoire des mots-clés
- 1026F/15 Liaisons entre eCCC-Bât et CAN

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment

(chapitres combinés)

CAN 102

Conditions particulières

Après plus de dix ans, il était temps de revoir tout ce chapitre et de procéder à des adaptations, mais sa structure demeure inchangée.

Au paragraphe 000, les sous-paragraphes „Définitions“ et „Construction écologique et durable“ ont été ajoutés. Au paragraphe 900, les „Contrôles de l'exécution“ ont été supprimés.

Comme dans l'ancien chapitre, les ouvrages, installations et aménagements simples peuvent être décrits à l'aide des sous-paragraphes 110 à 910 „Application simplifiée“. Dans ces sous-paragraphes, il est possible de formuler librement l'ensemble des conditions particulières à l'aide d'un seul article. Les autres sous-paragraphes servent de checklist pour le contenu du texte de cet article condensé.

Il est possible de choisir le niveau de détail de manière différenciée pour chaque paragraphe: il peut en effet s'avérer judicieux d'utiliser pratiquement tous les sous-paragraphes et articles d'un paragraphe, et de

n'utiliser que le premier sous-paragraphe au paragraphe suivant.

Paragraphes retravaillés:

- 000 Conditions générales
- 100 Organigramme du maître d'ouvrage, données relatives à l'ouvrage, ampleur des travaux
- 200 Appel d'offres, critères de qualification et d'adjudication, annexes à l'offre
- 300 Données locales
- 400 Utilisation de biens-fonds, raccordement au réseaux d'alimentation et d'évacuation, déchets de chantier
- 500 Protection des personnes, des biens, du chantier et de l'environnement
- 600 Planification des travaux, délais, primes, pénalités
- 700 Réglementation en vigueur, exigences particulières
- 800 Procédés de construction, exploitation du chantier
- 900 Assurances, administration

Nouvelles publications Génie civil et Bâtiment

(chapitres combinés)
(suite)

CAN 103

Bases de calcul

Comme le CAN 102, ce chapitre a été contrôlé et adapté là où cela était nécessaire, mais sa structure a été conservée.

Le sous-paragraphe „Définitions“ au paragraphe 000 et le sous-paragraphe „Autres bases contractuelles“ au paragraphe 500 ont tous deux été complétés. Les deux annexes „Schéma des charges sur salaires SSE“ et „Schéma de calcul SSE“ ont été actualisées.

Paragraphe retravaillé:

- 000 Conditions générales

- 100 Secteur principal de la construction: bases contractuelles
- 200 Secteur principal de la construction: bases de calcul
- 300 Secteur principal de la construction: schéma Charges sur salaires CS
- 400 Secteur principal de la construction: schéma de calcul
- 500 Second oeuvre: bases contractuelles
- 600 Second oeuvre: bases de calcul
- 700 Variations de prix

CAN 111

Travaux en régie

Comme les chapitres 102, 103 et 111 constituent un tout, la révision des „Conditions particulières“ et des „Bases de calcul“ a entraîné de légères adaptations des „Travaux en régie“. Cependant, sa structure n'a pas subi de modifications.

Paragraphe retravaillé:

- 000 Conditions générales
- 100 Secteur principal de la construction, selon taux de régie

- 200 Secteur principal de la construction, selon offre, sur la base de taux de régie
- 300 Secteur principal de la construction, sur la base de l'offre
- 400 Travaux de second oeuvre, selon taux de régie
- 500 Travaux de second oeuvre, selon offre, sur la base de taux de régie
- 600 Travaux de second oeuvre, sur la base de l'offre

Nouvelles publications Génie civil

CAN 125

Guidage temporaire du trafic

La guidage temporaire du trafic sur les autoroutes n'est plus seulement réservé aux unités territoriales, mais peut également être attribué à d'autres entrepreneurs. Le tout nouveau chapitre 125 comprend toutes les prestations se rapportant au guidage temporaire du trafic. Pour éviter les doublons, ces prestations seront éliminées dans les prochaines versions des chapitres 281 à 286.

La spécificité de ce chapitre repose sur le fait qu'il peut être utilisé aussi bien pour

l'appel d'offres des prestations d'études (paragraphe 100) que pour des prestations de réalisation (paragraphe 200 à 600).

Paragraphe retravaillé:

- 000 Conditions générales
- 100 Etudes d'exécution
- 200 Dispositifs de balisage
- 300 Dispositifs de retenue des véhicules
- 400 Signalisation
- 500 Gestion dynamique du trafic
- 600 Marquages

Nouvelles publications Bâtiment

CAN 368

Installations solaires photovoltaïques et thermiques

Dans le cadre de la stratégie énergétique de la Confédération, qui veut favoriser l'autonomie énergétique des bâtiments, la production d'énergie sur le toit et en façade gagne en importance. Un nouveau chapitre a été élaboré, le CAN 368, pour que les utilisateurs puissent bénéficier d'articles normalisés pour décrire les modules photovoltaïques et les capteurs thermiques en toitures et en façades.

Paragraphe retravaillé:

- 000 Conditions générales
- 100 Travaux préparatoires, travaux en régie

- 200 Systèmes de fixation pour modules photovoltaïques et pour capteurs solaires thermiques
- 300 Modules photovoltaïques
- 400 Capteurs solaires thermiques
- 500 Capteurs solaires hybrides (PVT)
- 600 Travaux de ferblanterie et remise en état de couvertures, revêtements de façades et paratonnerres
- 700 Composants pour installations photovoltaïques
- 800 Composants pour installations solaires thermiques

CAN 371

Fenêtres et portes-fenêtres

Le chapitre, qui datait de 2007, a été complètement revu et sa structure modifiée. Il a été adapté à la norme SIA 331 - révisée entre-temps - et il reprend également les descriptions pour les traitements de l'alu et de l'acier du chapitre 344 „Façades légères“ actuellement en préparation. Le sous-paragraphe „portes coulissantes à levage“ a été remplacé par „Eléments coulissants“, ce qui signifie que les éléments coulissants à translation et les éléments coulissants-pliants pourront aussi être décrits. Les travaux accessoires et les suppléments ont été scindés en paragraphes distincts.

Paragraphes retravaillés:

- 000 Conditions générales
Les sous-paragraphes 010 à 030 ont été ajoutés pour les conditions de rémunération, les règles de métré et les définitions. Dans les sous-paragraphes 040 à 070 figurent les descriptions concernant les exécutions de base des systèmes de fenêtre, les performances requises, la construc-

tion, le traitement de surface et la pose. Les informations concernant la construction écologique se trouvent au sous-paragraphe 080.

- 100 Travaux préparatoires, travaux en régie
Plusieurs travaux préparatoires ont été actualisés, en particulier les descriptions concernant la dépose, la protection de parties d'ouvrages et les échantillons.
- 200 Fenêtres en 1 partie
- 300 Fenêtres en plusieurs parties
Plusieurs définitions ont été adaptées à la norme SIA 331
- 400 Portes-fenêtres en 1 partie
- 500 Portes-fenêtres en plusieurs parties
Plusieurs définitions ont été adaptées à la norme SIA 331
- 600 Fenêtres de forme spéciale, éléments coulissants
- 700 Travaux complémentaires, accessoires
- 800 Suppléments

CAN 662

Revêtements de sols: ciment, magnésie, résine et bitume

Ce chapitre, vieux de 13 ans, a été complètement remanié. La structure a subi d'importantes modifications. L'adaptation aux normes SIA 252 et 118/252 - révisées entre-temps - a conduit au changement du titre du chapitre en „Revêtements de sols: ciment, magnésie, résine et bitume“ (anciennement „Revêtements de sol sans joints“). De nouveaux systèmes de revêtements ont également été intégrés, par exemple les revêtements décoratifs et les terrazzo.

Paragraphes retravaillés:

- 000 Conditions générales
On y trouve les sous-paragraphes „Conditions de rémunération“, „Règles de métré“, „Définitions, abréviations“ et „Construction écologique“.
- 100 Travaux préparatoires
Ce paragraphe a subi plusieurs adaptations, par ex. des articles pour le contrôle de l'état du fond ont été ajoutés. En outre, les sous-paragraphes suivent maintenant un ordre logique.
- 200 Revêtements de sol à base de ciment, revêtements de sol en béton dur
Les revêtements fluides, les revêtements décoratifs et les terrazzo sont maintenant décrits.
- 300 Revêtements de sol à base de ciment-résine
Les revêtements fluides, les revête-

ments décoratifs et les terrazzo sont maintenant décrits.

- 400 Revêtements de sol à base de résine synthétique
Les revêtements par saupoudrage, les revêtements décoratifs et les terrazzo sont maintenant décrits. En outre, quelques nouveaux systèmes de revêtement ont été ajoutés.
- 500 Revêtements de sol à base de magnésie, revêtements xylolithes.
- 600 Revêtements de sol en asphalte coulé
Le revêtement de sol au bitume à froid, qui figurait au paragraphe 600, a été supprimé dans le nouveau chapitre. Il est rarement utilisé et il a d'ailleurs été supprimé de la norme SIA 252 révisée.
Le nouveau paragraphe ne traite que des revêtements de sol en asphalte coulé pour l'intérieur. Les revêtements de sol en asphalte coulé pour l'extérieur sont décrits avec le CAN 362 „Etdanchéité des surfaces carrossables dans le bâtiment“. De plus, les revêtements décoratifs et les terrazzo sont aussi décrits dans ce paragraphe.
- 700 Revêtements de sol en béton bitumineux percolé
Le revêtement de sol en béton bitumineux percolé a été abordé en profondeur dans la norme SIA 252, c'est pourquoi il a été ajouté au chapitre.
- 800 Revêtements de sol en monobéton
Dans l'ancien chapitre ce revêtement figurait dans le paragraphe 800 sous „Revêtements en béton“.

Informations générales

Documentation CRB 1026: Liaisons entre eCCC-Bât et CAN

Avec cette documentation, les éléments de l'eCCC-Bât Code des coûts de construction Bâtiment (SN 506 511) sont rapportés aux chapitres correspondants du CAN. Les coûts de réalisation peuvent ainsi être récupérés pour l'analyse des coûts en phase de conception.

La documentation 1026 permet également de relier le CAN au CFC 2001. Les nouveaux chapitres CAN 125 et 368 y ont été intégrés.

Transfert des règles de métré et conditions de rémunération dans les chapitres CAN

A la fin des années 90, les associations édictant des normes (SIA, VSS et CRB) ont décidé de retirer les conditions contractuelles des normes techniques pour les publier séparément, sous la forme de CGC Conditions générales pour la construction. Cette décision a entraîné la publication d'un grand nombre de CGC. Cette multiplication des documents au fil des années s'est avérée peu pratique et malaisée pour l'utilisateur. Les descriptions redondantes troublaient les utilisateurs et compromettaient la sécurité juridique.

C'est pourquoi la C-CGC Commission des Conditions Générales pour la Construction a opéré un changement de paradigme et pris les décisions suivantes:

- Les CGC rédigées par les associations normatives englobent les dispositions relevant du contrat d'entreprise, des prestations et obligations des partenaires contractuels. Elles sont groupées par unités d'adjudication et leur nombre a été réduit.
- Les conditions de rémunération, les prestations comprises et non comprises, les règles et le mode de métré sont intégrés dans les chapitres CAN.
- A l'avenir, seules la SIA et la VSS élaboreront et publieront les CGC. Les V-CGC publiées par CRB sont désormais intégrées dans les chapitres CAN dès que ceux-ci sont retravaillés et le contenu restant est incorporé dans les CGC de la SIA et de la VSS. La condition préalable est cependant que la SIA et la VSS remplacent les V-CGC correspondants par des CGC.
- Les normes contractuelles et les normes techniques à prendre en compte figurent sur la page „Indications générales“ au début de chaque chapitre CAN.

Suite à cette décision, CRB publie en 2015 les chapitres CAN suivants avec conditions de rémunération et règles de métré dans les paragraphes 000:

- 261 F/15 Avancement à l'explosif en rocher
- 262 F/15 Avancement au tunnelier en rocher
- 263 F/15 Avancement à la machine en rocher
- 264 F/15 Avancement à la machine en terrain meuble
- 265 F/15 Avancement au bouclier en terrain meuble
- 266 F/15 Soutènements (constructions souterraines)
- 267 F/15 Mesures de stabilisation (constructions souterraines)
- 268 F/15 Epuisement des eaux (constructions souterraines)
- 271 F/15 Etanchéités (constructions souterraines)
- 272 F/15 Drainages (constructions souterraines)
- 273 F/15 Revêtements (constructions souterraines)
- 274 F/15 Aménagement intérieur (constructions souterraines)
- 275 F/15 Tubes de protection de câbles (constructions souterraines)
- 276 F/15 Investigations et surveillance (constructions souterraines)
- 362 F/15 Etanchéité des surfaces carrossables dans le bâtiment
- 661 F/15 Chapes flottantes, chapes adhérentes

Ces chapitres portent tous l'année de parution 15 car le paragraphe 000 a été complété par des indications complémentaires au contrat et parce qu'ils ont subi une mise à jour partielle.

Annulation de chapitres CAN

aucune

Mises à jour

Pendant l'année écoulée, les utilisateurs ont trouvé et signalé des erreurs dans quelques chapitres CAN. Ces erreurs ont été corrigées. Les données téléchargeables sur CRB-Online ont été mises à jour, l'utilisateur a donc accès aux dernières données actualisées. Pour la forme papier, il est possible de télécharger les textes modifiés au format PDF sur notre site internet, rubrique Standards CRB, Auxiliaires d'application, Mises à jour. Ces textes peuvent être également commandés par téléphone: 021 647 22 36.

Adaptation de la terminologie relative aux escaliers

La description des escaliers effectuée jusqu'à présent conformément aux normes DIN, a nouvellement été adaptée en respect des normes EU et SIA. Cette mise à jour a pour l'instant uniquement été apportée dans les chapitres de langue allemande, l'actualisation des chapitres CAN se fera lors des prochaines révisions.

Chapitres contenant des mises à jour:

CAN 151	Constructions de réseaux enterrés
---------	-----------------------------------

Les diamètres de réductions aux articles 415.571 à 415.576 et 432.171 à 432.176 ont été harmonisés.

CAN 181	Aménagements extérieurs
---------	-------------------------

CAN 185	Végétalisation de bâtiments
---------	-----------------------------

CAN 187	Sols sportifs d'installations en plein air et en salle
---------	--

Les variables up manquantes ont été ajoutées.

CAN 624	Menuiserie courante
---------	---------------------

A l'article principal 351, une unité de métré erronée a été corrigée: dans les revêtements de paroi, l'unité correcte est le m².

Informations sur les Installations

Dans le domaine **Electro et Télécommunication**, certains chapitres ont été adaptés pour correspondre au niveau actuel de la technique et de la réglementation, et pour tenir compte de nouveaux produits apparus sur le marché.

Ces modifications sont publiées uniquement sous forme électronique. Le Navigator CAN (voir ci-dessous) permet d'accéder en tout temps aux articles descriptifs actualisés. Pour ces chapitres, il n'existe pas de forme imprimée.

Auxiliaires pour travaux de mise en soumission

Indications générales

Toutes les nouvelles publications contiennent, dans les „Indications générales“, un renvoi aux normes contractuelles et aux normes techniques en vigueur.

Schémas d'élaboration de descriptifs

Tous les nouveaux chapitres CAN contiennent un schéma d'élaboration de descriptif permettant de prendre rapidement connaissance du contenu. Ces schémas sont placés au début du chapitre, au dos de la couverture et pour les chapitres avec le nouveau design, après la seconde page.

Les schémas d'élaboration de descriptifs peuvent être téléchargés sur notre site: crb.ch (rubrique: Standards CRB, Auxiliaires d'application CAN, Schémas d'élaboration de descriptifs).

Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs

Les Fiches techniques pour l'établissement de descriptifs sont mises à disposition en allemand, français et italien sur notre site crb.ch, rubrique Standards CRB, Auxiliaires d'application CAN, Fiches techniques. Sur demande, elles vous seront envoyées gratuitement.

CAN-Navigator

Le Navigator CAN permet l'accès aux articles descriptifs standardisés de l'ensemble des chapitres CAN Catalogue des articles normalisés et toujours dans la toute dernière version. Cet ouvrage de référence en ligne offre la possibilité de naviguer dans la structure du CAN de manière simple et instinctive. Il est ainsi facile de trouver rapidement le texte souhaité parmi plus d'un

million d'articles normalisés, qu'il s'agisse du Bâtiment, du Génie civil et des Travaux souterrains, ou Installations. Ce nouveau service via Internet donne également accès à un grand nombre d'informations supplémentaires telles que les références aux produits PRD, le répertoire des mots-clés, la liste des articles principaux ou encore les indications générales et les annexes.

**Pour plus
d'informations**

c' r' b'

Centre suisse d'études
pour la rationalisation de la construction
Route des Arsenaux 22
1700 Fribourg

Téléphone +41 21 647 22 36 info@crb.ch
Téléfax +41 21 648 12 47 www.crb.ch